



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **2 août 2021 à 19 h 30**, une séance au cours de laquelle il statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1.	Numéro de cadastre :	4 848 055
2021-10044	Numéro d'immeuble :	22, rue des Hérons, Sutton
	Nature et effet de la demande :	Autoriser une marge de recul arrière de 9,02 mètres pour le bâtiment principal plutôt que 10 mètres contrairement aux dispositions de la grille de spécifications, article 1.2, chapitre 2, zone H-35 du <i>Règlement de zonage numéro 115-2</i> .

Une consultation écrite sur ladite demande de dérogation mineure se tiendra comme suit :

Date limite de réception des avis écrits : 2 août 2021

La demande écrite doit être transmise à la Ville, par la poste ou déposée dans la boîte de dépôt de la Ville, et adressée à :

Jonathan Fortin, greffier
Consultation écrite, dérogation mineure 2021-10044
11, rue Principal Sud
Sutton (Québec) J0E 2K0

ou par courriel à l'adresse ville@sutton.ca et ayant comme objet « *Consultation écrite, dérogation mineure 2021-10044* ».

Toutes questions, commentaires, approbations ou oppositions relatifs à la demande de dérogation mineure peuvent être adressés par écrit aux mêmes adresses par toute personne intéressée. Il est possible de consulter le document explicatif sur la page web suivante : <https://sutton.ca/avis-public-donne-aux-interesses-a-legard-dune-derogation-mineure-22-rue-des-herons>

Cette mesure exceptionnelle de consultation écrite a été prise conformément aux décrets et arrêtés ministériels pris dans le cadre de l'urgence sanitaire relativement à la COVID-19 (Coronavirus).

La consultation écrite a pour objet d'entendre toute personne intéressée qui désire s'exprimer sur l'implantation et la profondeur d'une habitation unifamiliale isolée.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 13^e jour du mois de juillet de l'an 2021.

Jonathan Fortin, LL.B.
Greffier et directeur des affaires juridiques